

Les affichages de postes sont disponibles en ligne via le [Guichet Web](#), durant les périodes prévues au calendrier d'affichage. Le Guichet Web est accessible en tout temps, sur n'importe quel appareil (ordinateur, cellulaire, tablette), partout dans le monde.

Un pas-à-pas indiquant les étapes à suivre pour poser sa candidature est disponible dans l'intranet (Espace employé/Affichage de postes et dotation) ou sur demande auprès du service de la Dotation interne.

Les différentes conventions collectives locales en vigueur prévoient toutefois des conditions à l'inscription au registre de postes.

APTS

L'article 407.08 de la convention locale APTS, entrée en vigueur le 6 mai 2019, prévoit les modalités pour l'inscription au registre de postes.

« La personne salariée absente pour toute la durée de l'affichage de postes, n'ayant pas d'accès internet pour consulter l'affichage, peut demander d'être avisée quant aux postes affichés lors dudit affichage. Sous réserve de son droit de postuler selon les règles prévues au présent article, elle peut soumettre elle-même sa candidature ou déléguer une personne dûment mandatée par elle pour ce faire, le tout selon la politique établie dans l'établissement.

Malgré ce qui précède la personne salariée absente conformément aux articles 25 et 30 des dispositions nationales de la convention collective peut s'inscrire au registre de poste en complétant le formulaire prévu à cet effet par l'Employeur ».

Pour toute question relative aux conditions d'inscription au registre de postes, nous vous invitons à communiquer avec la Direction des ressources humaines, au service de la Dotation interne par :

Téléphone : **450 569-4858, poste 70293**

Courriel : dotint.cat4.cissslau@ssss.gouv.qc.ca